

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2015

---

SANTÉ - (N° 3103)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS229

présenté par

M. Robiliard, M. Sebaoun, rapporteur et Mme Carrey-Conte

-----

### ARTICLE 13 QUATER

À la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« et de la qualité de la prise en charge ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la nouvelle dénomination de la CRUQPC.